

## Règlement du jeu concours photo « Oùnès ? »

(Interprétation libre de l'occitan : On es ? = Oùn es-tu ?)



### ORGANISATEUR

Le Club Photo de la MJC de Pibrac organise du 22 Juin au 1<sup>er</sup> septembre 2024 inclus, un concours de photographies intitulé « Oùnès ? » dans la ville de Pibrac.

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours de photographies est ouvert à toute personne physique. Les mineurs restent sous l'autorité d'un parent ou d'un tuteur.

Pour prendre part au concours, le participant devra :

- retrouver où la photographie a été prise
- prendre lui-même une photographie originale de ce lieu
- envoyer le fichier via le formulaire dédié accessible sur le site internet du Club Photo <https://photo.mjcpibrac.fr/>

Il n'est pas nécessaire d'avoir retrouvé tous les lieux pour participer, par contre chacun ne peut concourir qu'une fois par lieu.

Date limite de participation : 1er septembre 2024

### SPÉCIFICITÉS DES PHOTOGRAPHIES

Les photographies envoyées doivent être l'œuvre du participant.

Toute photographie portant atteinte aux personnes, constituant un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la violence, à la haine, à une quelconque provocation ou discrimination, sera disqualifiée.

Les photographies feront l'objet d'une modération et sélection si nécessaire au préalable par l'organisateur. L'auteur sera prévenu de toute exclusion de sa ou ses photographies.

Les images transmises seront :

- Au format JPG ou PNG
- Sans filigrane, ni signature
- Sans présence de visage humain

Les images peuvent être retouchées (cadrage, luminosité, ...) mais pas modifiées (rajout, suppression d'éléments transformant le lieu).

### JURY ET REMISE DES LOTS

L'ensemble des photographies sera soumis à un jury composé notamment de membres du Club Photo et de la MJC.

Les critères de sélection des photographies seront :

- la représentation du **lieu exact** de prise de vue
- l'**originalité** du point de vue
- la **créativité**

Suite à la délibération du jury, les gagnants seront annoncés lors de la remise des prix prévue à l'occasion des Journées du Patrimoine (Lieu et date communiqués ultérieurement).

Les gagnants non présents au moment de la remise des prix seront prévenus par mails et pourront récupérer leur récompense au bureau de la MJC (40 Rue Principale – Pibrac) dans un délai de 1 mois. Aucun envoi ne sera fait.

#### **Récompenses :**

- Un lauréat par lieu (16 au total) sera choisi
- 1 prix pour le photographe ayant trouvé le plus de lieux (en cas d'égalité le vainqueur sera celui qui aura envoyé l'ensemble de ses photos le 1<sup>er</sup>)
- 1 prix pour la photo la plus originale

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les critères d'attribution des lots en fonction du nombre de participants.

#### **DROIT D'AUTEUR, DROIT DE DIFFUSION ET DROIT À L'IMAGE**

Le participant affirme que la photographie qu'il soumet au concours est son œuvre originale et qu'il est détenteur des droits sur l'image concernée.

En soumettant son image, le participant accepte que sa photographie puisse être diffusée et exploitée librement sur les supports numériques de la MJC (sites internet <https://photo.mjcpibrac.fr/> et <https://www.mjcpibrac.fr/> les pages Facebook ou autres réseaux sociaux de la MJC). Le nom du photographe sera indiqué à chaque parution.

Les photos ne devront pas comporter de visages.

L'organisateur s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de l'œuvre sans accord préalable de l'auteur.

#### **LOI INFORMATIQUE**

Conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

Pour toute demande relative à ces droits merci de contacter l'organisateur à l'adresse suivante : [photomjcpibrac@gmail.com](mailto:photomjcpibrac@gmail.com)

#### **RESPONSABILITÉS**

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu-concours, lié aux caractéristiques même d'Internet ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Ce règlement peut être consulté auprès de la MJC de Pibrac et sur le site de son Club Photo <https://photo.mjcpibrac.fr/>